

(19)



Europäisches Patentamt

European Patent Office

Office européen des brevets



(11)

EP 0 952 423 A1

(12)

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

(43) Date de publication:

27.10.1999 Bulletin 1999/43

(51) Int Cl.⁶: **F42B 4/20**

(21) Numéro de dépôt: **99400992.6**

(22) Date de dépôt: **22.04.1999**

(84) Etats contractants désignés:

**AT BE CH CY DE DK ES FI FR GB GR IE IT LI LU
MC NL PT SE**

Etats d'extension désignés:

AL LT LV MK RO SI

(72) Inventeurs:

- **Tustes, Hervé**
31270 Frouzins (FR)
- **Adolphe, Gilles**
31410 Longages (FR)

(30) Priorité: **22.04.1998 FR 9805034**

(74) Mandataire: **Schrimpf, Robert**

Cabinet Regimbeau
26, Avenue Kléber
75116 Paris (FR)

(71) Demandeur: **ETIENNE LACROIX - TOUS**

ARTIFICES SA
31600 Muret (FR)

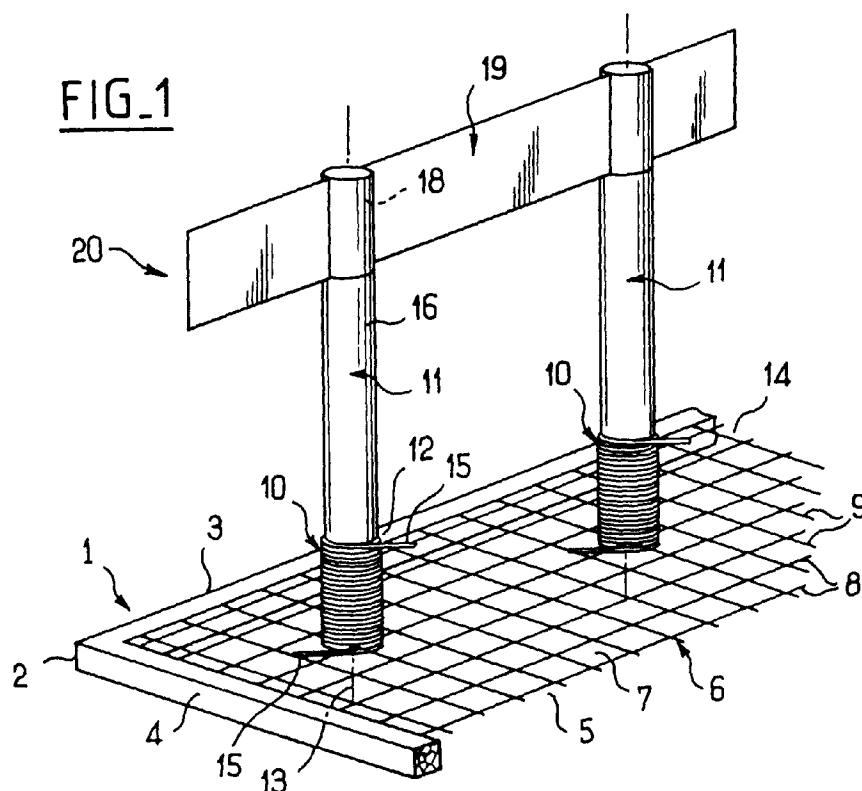
(54) **Dispositif de réalisation d'un panneau décor artificie**

(57) La présente invention concerne un dispositif de réalisation d'un panneau décor artificie.

Ce dispositif comporte un grillage rigide (6) dans chacune des mailles (7) duquel peut être insérée solidement l'embase (10) de réception d'une lance décor

(11) respective.

On peut aussi réaliser un panneau décor artificie à partir de composants standardisés, dans des conditions accrues de facilité, de rapidité et de sécurité, selon des motifs choisis librement.



EP 0 952 423 A1

Description

[0001] La présente invention concerne un dispositif de réalisation d'un panneau décor artifice, comportant :

- un support rigide,
- une pluralité de moyens de réception d'une lance décor respective, solidarisés avec le support dans une position déterminée par rapport à celui-ci.

[0002] Un tel dispositif est destiné à la création de motifs au moyen de lances décors, c'est-à-dire de compositions pyrotechniques présentées sous enveloppe tubulaire ou en bâton, qui brûlent en produisant des flammes de couleur.

[0003] Dans un mode de réalisation actuellement connu d'un tel dispositif, les lances décors sont fixées sur des liteaux de bois pourvus, à titre de moyens de réception d'une lance décor respective :

- soit de trous, les lances étant alors emboîtées et collées dans ces trous,
- soit de pointes qui dépassent, les lances étant alors piquées et collées sur ces pointes.

[0004] Le support est réalisé par assemblage des différentes liteaux de bois.

[0005] La réalisation d'un panneau décor artifice sous cette forme est longue et fastidieuse.

[0006] En outre, la réalisation du support est délicate notamment lorsque l'on veut reproduire avec précision un motif fait de courbes. De plus, le montage ainsi réalisé est relativement fragile.

[0007] Le but de l'invention est de remédier à ces inconvénients et, à cet effet, la présente invention propose un dispositif du type indiqué en préambule, caractérisé en ce que :

- le support comporte un grillage rigide dont chaque maille définit une position possible pour un moyen de réception d'une lance décor,
- chaque moyen de réception d'une lance décor comporte une embase structurellement distincte du grillage et susceptible d'être accrochée dans une maille de celui-ci et de recevoir solidairement une lance décor suivant un axe présentant au moins approximativement une orientation déterminée par rapport au grillage.

[0008] Un même support grillagé, préfabriqué dans des conditions favorables de rapidité, de qualité et de coût, peut ainsi servir à la réalisation simple et rapide d'un grand nombre de motifs librement choisis, avec une grande précision notamment dans le respect de courbes puisque chaque maille du grillage est propre à recevoir une lance décor par l'intermédiaire de l'embase respective.

[0009] A cet égard, le choix d'une forme carrée pour

chaque maille du grillage autorise un maximum de possibilités de combinaisons dans les positions de montage respectives de lances décors.

[0010] Cependant, d'autres formes pourraient être choisies sans que l'on sorte pour autant du cadre de la présente invention, et par exemple une forme hexagonale, rectangulaire ou en losange, ces exemples n'étant en aucune façon limitatifs.

[0011] Le support grillagé, réalisé de façon standardisée quels que soient les motifs envisagés, peut offrir toute sécurité en termes de robustesse et de rigidité pour assurer une solidarisation ferme des lances décors par l'intermédiaire des embases respectives.

[0012] A cet égard, le support peut être constitué par le grillage seul, si celui-ci est choisi suffisamment rigide pour être auto-porteur et ne pas fléchir sous le poids des lances décors et des embases quel que soit leur nombre, ce qui offre l'avantage de permettre de conformer le support à volonté par déformation plastique du grillage. Lorsque le grillage n'est pas suffisamment rigide pour être auto-porteur, le support peut également comporter un support auxiliaire rigide portant solidairement le grillage en le rigidifiant ; ce support auxiliaire peut lui-même présenter diverses formes telles qu'une forme en croix de Saint-André, en échelle ou en espalier mais, selon un mode de réalisation préféré en termes de facilité et d'économie de fabrication, de robustesse et d'aptitude à rigidifier efficacement le grillage, il présente la forme d'un cadre bordant le grillage.

[0013] De même, plusieurs modes de réalisation des embases peuvent être envisagés, mais on préfère deux modes de réalisation selon lesquels :

- soit chaque embase est constituée par un ressort hélicoïdal à spires jointives, susceptible de recevoir intérieurement, coaxialement, une lance décor respective et de se visser extérieurement dans une maille du grillage en imposant à celui-ci un effet de pincement élastique,
- soit chaque embase comporte un embout tubulaire susceptible de s'emboîter dans une maille du grillage et de recevoir intérieurement, coaxialement, une lance décor respective, et une paire de languettes élastiquement flexibles, diamétralement opposées, solidaires dudit embout et présentant à partir de celui-ci une longueur respective supérieure à la largeur d'une maille et une largeur respective au plus égale à celle d'une maille de telle sorte que lesdites languettes soient susceptibles de chevaucher ladite maille en s'encliquetant élastiquement dans deux mailles directement adjacentes à celle-ci.

[0014] Dans un cas comme dans l'autre, la fixation d'une embase dans l'une quelconque des mailles du grillage s'effectue simplement et rapidement. En outre, elle offre à la fois toute la sécurité requise à l'encontre d'un détachement accidentel, dont les conséquences pourraient être graves, et une certaine souplesse, es-

sentiellement due à la présence du grillage, qui évite de casser malencontreusement les lances décors lors de la manipulation du panneau décor.

[0015] Cependant, les embases ainsi conçues peuvent être réalisées en grande série par des procédés simples, fiables et économiques, en un matériau choisi dans un groupe comportant les métaux, les alliages métalliques et les matières plastiques.

[0016] En outre, il est aisé de conformer les embases de façon à donner à l'axe des lances décors, au moins avec une bonne approximation, toute orientation choisie par rapport au grillage, que cette orientation soit au moins approximativement perpendiculaire au grillage ou qu'elle soit sensiblement oblique par rapport à celui-ci, voire sensiblement parallèle à celui-ci.

[0017] La fixation de chaque lance décor dans l'embase respective peut s'effectuer, par exemple par collage et emboîtement ou simplement par emmanchement à force respectivement dans le ressort ou dans l'embout tubulaire, avant ou après insertion solidaire de l'embase dans une maille respective, convenablement choisie, du grillage.

[0018] Lorsque chaque embase porte ainsi solidairement une lance décor respective, celle-ci présente à l'opposé de l'embase respective une extrémité libre d'amorçage pyrotechnique.

[0019] Les extrémités libres d'amorçage pyrotechnique des différentes lances décors peuvent elles-mêmes être raccordées mutuellement, par l'intermédiaire de moyens de raccordement pyrotechnique, avant ou après la solidarisation des lances décors avec les embases respectives, ou encore avant ou après l'insertion de ces embases dans les mailles respectives du grillage.

[0020] A cet égard, on peut utiliser des moyens de raccordement pyrotechnique mutuel conventionnels, comportant une mèche enfermée dans un conduit que l'on découpe au droit de chaque lance afin que la mèche soit au contact de la surface d'amorçage de celle-ci, en utilisant un ruban adhésif pour maintenir le tout en place par ligaturage.

[0021] La réalisation d'un tel montage est cependant longue et fastidieuse en raison de nombreuses opérations de découpage et de ligaturage, d'autant plus que ces opérations sont délicates puisque le soin apporté au ligaturage et au passage des mèches est primordial pour avoir une bonne transmission de feu entre les mèches et les surfaces d'amorçage des lances.

[0022] De plus, en brûlant, la mèche peut quelquefois perturber le décor. En outre, un tel montage est particulièrement fragile.

[0023] On préfère donc, selon un mode de mise en oeuvre préféré de la présente invention, réaliser les moyens de raccordement pyrotechnique sous forme d'un ruban adhésif plié en deux sur lui-même pour enrober les extrémités libres des lances décors et, entre elles, un cordon de composition pyrotechnique.

[0024] L'utilisation d'un tel ruban adhésif pyrotechnique

permet une mise en place facile sur les extrémités libres des lances et assure une bonne tenue de la liaison sur ces dernières, par collage sur celles-ci. De plus, ce ruban peut être composé de telle façon que sa combustion ne perturbe pas l'effet décor, notamment en permettant une initiation quasi simultanée de l'ensemble des lances. Par exemple, à cet effet, on peut réaliser le cordon de composition pyrotechnique à partir de poudre noire en grains, le ruban adhésif pouvant comporter un support en polypropylène, en papier ou autre.

[0025] En outre, l'utilisation d'un tel ruban adhésif pyrotechnique permet de préfabriquer un chapelet de lances décors, munies ou non de leurs embases de fixation dans le grillage, et limite ainsi les opérations à effectuer pour la réalisation d'un motif déterminé. En effet, ces opérations se limitent alors à l'insertion des embases dans les mailles respectives, convenablement choisies, du grillage et le cas échéant à l'insertion de chaque lance dans son embase. Le chapelet ainsi préfabriqué peut être protégé, avant la réalisation du motif, par emballage dans une gaine en matière plastique.

[0026] D'autres caractéristiques et avantages d'un dispositif selon l'invention ressortiront de la description ci-dessous, relative à deux exemples non limitatifs de réalisation, ainsi que des dessins annexés qui font partie intégrante de cette description.

- La figure 1 montre une vue partielle, en perspective, d'un panneau décor artifice réalisé selon un premier mode de mise en oeuvre de la présente invention.
- La figure 2 illustre, en une vue similaire mais à plus grande échelle, la coopération d'une embase avec le grillage du cadre support et l'insertion d'une lance décor dans cette embase, dans le cas de ce premier mode de mise en oeuvre.
- Les figures 3 et 4 illustrent, en des vues analogues respectivement à celles des figures 1 et 2, un deuxième mode de mise en oeuvre de l'invention.
- Les figures 5 et 6 illustrent deux étapes successives d'un mode préféré de préfabrication de chapelets de lances décors compatibles avec l'un et l'autre des modes de mise en oeuvre de l'invention illustrés respectivement aux figures 1 et 2 et aux figures 3 et 4.

[0027] En se référant en premier lieu aux figures 1 et 2, on a désigné par 1 un support auxiliaire rigide ici constitué par un cadre rigide et plat, par exemple rectangulaire, dont on n'a illustré à la figure 1 qu'un coin 2, défini par le raccordement solidaire, à angle droit, de deux barres rigides, rectilignes 3, 4 qui peuvent être réalisées en tout matériau approprié et par exemple en bois, métal, matière plastique.

[0028] Le cadre 1 est ainsi défini par deux barres telles que la barre 3, mutuellement parallèles, et par deux barres telles que la barre 4, mutuellement parallèles et raccordées chacune, à angle droit, aux deux barres telles que 3.

[0029] Divers moyens peuvent être utilisés si nécessaire pour rigidifier le cadre, notamment des entretoises raccordant deux à deux les barres précitées, mais le cadre 1 délimite intérieurement un espace 5 dégagé au moins pour l'essentiel et présentant dans l'exemple illustré une forme rectangulaire déterminée par celle du cadre 1.

[0030] Dans cet espace 5 est tendu à plat sur le cadre 1, grâce à tout moyen approprié de solidarisation sur chacune des barres telles que 3 et 4 le définissant, un grillage 6 qui présente de préférence des mailles carrées 7, mutuellement identiques, définies par des fils sensiblement rectilignes 8 parallèles aux barres telles que 3 et par des fils sensiblement rectilignes 9 parallèles aux barres telles que 4. Deux fils 8 voisins, de même que deux fils 9 voisins, sont mutuellement espacés d'une même distance 1, par exemple de l'ordre de 6,5 à 15 mm, définissant la largeur d'une maille 7.

[0031] Les fils 8 et 9 peuvent être en tout matériau approprié, sensiblement inextensible dans les conditions de contrainte auxquelles peut être soumis le grillage 6 pendant l'utilisation du panneau décor artificiel ; ils sont de préférence métalliques.

[0032] Le cas échéant, si la liaison solidaire du grillage 6 avec les barres telles que 3 et 4 qui le portent ne suffit pas à le rigidifier, le grillage 6 peut être fixé également sur les entretoises précitées, de façon non représentée mais aisément compréhensible par un Homme de métier.

[0033] Chacune des mailles 7 du grillage 6 est susceptible de recevoir une embase respective 10 de réception d'une lance décor respective 11 de telle sorte que, par le choix des mailles 7 dans lesquelles on engage ces embases 10, on puisse réaliser tout motif désiré, sur une face plane 14 du grillage 6 opposée au cadre 1, au moyen de lances décors 11.

[0034] Dans le mode de mise en oeuvre de l'invention illustré aux figures 1 et 2, chaque embase 10 est constituée par un ressort hélicoïdal 12 à spires jointives, par exemple métallique ou en matière plastique, présentant un axe 13 qui, lorsque l'embase ainsi constituée est solidarifiée avec le grillage 6, est orienté perpendiculairement à la face 14 de celui-ci.

[0035] En vue d'une telle solidarisation, le ressort 12 présente en référence à son axe 13 un diamètre extérieur, non référencé, légèrement supérieur à la dimension 1 de telle sorte que chaque ressort 12 puisse se visser dans la maille 7 souhaitée, en appliquant élastiquement un pincement entre deux de ses spires aux fils 8 et 9 qui délimitent cette maille 7. Un vissage sur deux ou trois tours suffit, à partir de la face 14 du grillage 6.

[0036] Pour faciliter ce vissage, le ressort 12 présente de préférence à l'une de ses extrémités, par laquelle il est destiné à se visser dans le grillage 6, ou à ses deux extrémités pour être réversible, une patte rectiligne 15 constituée par une zone rectiligne du fil qui le constitue, prolongeant tangentiellement la dernière spire sur une distance juste suffisante pour faciliter la mise en prise

de ce fil avec les fils 8 et 9 délimitant la maille 7 dans laquelle on désire visser le ressort 12.

[0037] De préférence, les embases 10 ainsi constituées sont montées dans les mailles 7 du grillage 6 qui leur sont respectivement attribuées avant qu'on ne monte une lance décor 11 dans chacune des embases 10, par emboîtement coaxial de chaque lance décor 11 dans le ressort 12 respectif.

[0038] A cet égard, il est rappelé que les lances décors 11 présentent habituellement une forme rectiligne et sont délimitées par une face périphérique extérieure 16 cylindrique de révolution autour d'un axe que l'on considérera comme confondu avec l'axe 13, ce qui correspond à sa position lorsqu'une lance décor 11 est engagée dans le ressort 12 respectivement associé. Cette face 16 présente un diamètre non référencé, déterminé, qui détermine lui-même un diamètre intérieur, également non référencé, du ressort 12 de telle sorte que l'emboîtement d'une zone extrême 17 de la lance décor 11 dans le ressort 12 s'effectue sans jeu entre la face 16 et la périphérie intérieure du ressort 12.

[0039] Selon les cas, on peut prévoir que cet emboîtement soit précédé d'un encollage de la zone extrême 17 de la lance décor 11, auquel cas il n'est pas besoin d'un ajustement serré entre la face 16 et la périphérie intérieure du ressort 12, ou encore prévoir une solidarisation mutuelle de la lance décor 11 avec le ressort 12 par emmanchement à force dans ce dernier, ce qui nécessite un ajustement serré entre la face 16 et le ressort 12.

[0040] A cet effet, on prévoit avantageusement que le diamètre intérieur du ressort 12 à l'état de repos, c'est-à-dire lorsqu'on ne lui applique aucune sollicitation et en particulier avant l'emmanchement de la lance décor à force, soit légèrement inférieur au diamètre de la face 16 de la lance décor 11 respectivement associée. On peut aussi combiner une grande facilité d'insertion de la zone extrême 17 de la lance décor 11 dans le ressort 12 et une grande efficacité de retenue de cette zone extrême 17 dans celui-ci sans avoir besoin d'utiliser à cette fin des moyens accessoires tels qu'un collage.

[0041] En effet, préalablement à l'insertion de la lance décor 11 puis pendant cette insertion, on peut augmenter temporairement le diamètre intérieur dans une zone extrême du ressort 12 axialement opposée à sa zone extrême de vissage dans le grillage 6 jusqu'à une valeur au moins égale à celle du diamètre de la face 16, par application au ressort 12 d'un moment de torsion élastique dans le sens du déroulement, par exemple sur un quart de tour ; la présente d'une patte rectiligne 15 également à l'extrémité du ressort 12 opposée à son extrémité de vissage dans le grillage 6 facilite l'application d'un tel moment, à la main ; dès que la zone extrême 17 de la lance décor 11 est considérée comme suffisamment engagée dans le ressort 12, on cesse d'appliquer le moment précité et le ressort 12, tendant élastiquement à revenir à l'état de repos, applique élastiquement une contrainte radiale de serrage à la zone 17 de la lan-

ce décor 11, de façon propre à retenir solidement celle-ci.

[0042] Selon une variante non représentée mais aisément concevable par un homme du métier, on peut également donner au ressort 12, intérieurement comme extérieurement, une forme légèrement tronconique de révolution autour de l'axe 13 au lieu d'être cylindrique de révolution comme c'est le cas dans l'exemple illustré aux figures 1 et 2, cette forme tronconique s'évasant d'une extrémité de vissage dans le grillage 6, de diamètre extérieur légèrement supérieur à la largeur de maille 1 du grillage 6 et de diamètre intérieur inférieur au diamètre de la face extérieure 16 d'une lance décor 11 respective, à une extrémité de réception de la zone extrême 17 de cette lance décor 11, de diamètre intérieur légèrement supérieur au diamètre de la face extérieure 16 de celle-ci.

[0043] Alors, on assure la solidarisation de la zone extrême 17 de la lance décor 11 avec le ressort 12 en l'insérant coaxialement, librement, dans l'extrémité correspondante de celui-ci jusqu'à ce que cette zone extrême 17 vienne en butée dans celui-ci, puis en imprimant à la lance décor 11 un mouvement de vissage dans le ressort 12, par exemple sur un quart de tour. On peut alors se dispenser des pattes rectilignes 15, l'insertion du ressort 12 dans la maille respective 7 du grillage 6 étant facilitée par la forme générale extérieure tronconique du ressort 12 et la forme générale intérieure tronconique de celui-ci rendant inutile son élargissement temporaire lors de l'insertion de la lance décor 11 respective.

[0044] D'autres modes de solidarisation entre la lance décor 11 et le ressort 12, et par exemple une soudure mutuelle lorsque le ressort 12 est réalisé en matière plastique, peuvent être prévus sans que l'on sorte pour autant du cadre de la présente invention.

[0045] A l'opposé de la zone extrême 17 ainsi emboîtée dans le ressort 12, chaque lance décor 11 présente une zone extrême 18 qui, ainsi, est placée en saillie sur la face 14 et constitue la zone de la lance décor 11 la plus éloignée du grillage 6 et du cadre 1. De façon connue en elle-même, cette zone d'extrémité libre 18 de la lance 11 renferme une composition d'amorçage pyrotechnique et les extrémités libres 18 ainsi constituées sont raccordées mutuellement par des moyens de raccordement pyrotechnique 19 qui peuvent être de tout type connu et être mis en place soit après fixation des différentes lances décors 11 dans les embases 10, avant ou après fixation de ces dernières dans les mailles 7 du grillage 6, soit, de préférence, avant insertion des lances décors 11 dans les embases 10 afin de faciliter les manipulations et de rationaliser le raccordement pyrotechnique mutuel des extrémités libres d'amorçage 18.

[0046] Ainsi, selon un mode de mise en oeuvre préféré de la présente invention, on réalise préalablement à l'insertion des lances décors 11 dans les embases 10 un chapelet 20 de lances décors 11 raccordées mutuellement par les moyens de raccordement pyrotechnique

19. Un tel chapelet 20 est illustré également à la figure 6, et la figure 5 illustre un mode de réalisation préféré de ce chapelet, et plus précisément des moyens 19 de raccordement pyrotechnique mutuel des extrémités libres d'amorçage 18.

[0047] Selon ce mode de réalisation préféré, on réalise les moyens 19 sous forme d'un ruban 21, par exemple en polypropylène ou en papier, présentant avantageusement une largeur L de l'ordre de 25 à 50 mm. On rend une face 22 de ce ruban 21 adhésive par tout moyen approprié et on dépose suivant une ligne médiane de cette face 22, sur celle-ci, un cordon 23 d'une composition pyrotechnique de type poudre noire en grains, d'une largeur λ de l'ordre de 8 à 12 mm, à raison de 2g au mètre ; il est bien entendu que ces chiffres ne sont indiqués qu'à titre d'exemple non limitatif, de même que cette composition.

[0048] Le cordon 23 ainsi réalisé est continu, et adhère à la face 22 du ruban 21.

[0049] Ensuite, de façon régulièrement répartie le long du cordon 23, on applique les extrémités d'amorçage pyrotechnique 18 de lances décors 11 sur le cordon 23 et sur la face 22 autour de celui-ci, en orientant perpendiculairement à cette face 22 les axes 13 ici considérés en tant qu'axes des lances décors 11, comme il est illustré, ou bien on plaque chaque lance décor 11, par une zone de sa face 16 correspondant à son extrémité 18, sur la face 22 du ruban 21, d'un côté du cordon 23, en plaçant l'extrémité 18 respective à proximité immédiate de celui-ci, de façon non illustrée mais aisément compréhensible par un homme de métier, ce qui place la composition pyrotechnique du cordon 23 en contact et par conséquent en relation de transmission de feu avec la composition d'amorçage pyrotechnique de chaque lance décor 11.

[0050] Ensuite, on plie le ruban 21 sur lui-même, autour du cordon 23, de telle sorte que sa face 22 adhère sur elle-même entre les lances décors 11, en enfermant le cordon 23, et adhère autour de la zone d'extrémité 18 de chaque lance décor 11 en enrobant cette zone d'extrémité 18 et en assurant la permanence de sa relation de transmission de feu avec le cordon 23.

[0051] Ce rabattement est schématisé par des flèches à la figure 5, étant entendu que le pliage du ruban 21 autour du cordon 23 et des extrémités 18 des lances décors 11 pourrait être effectué de manière différente tout en assurant le même résultat final.

[0052] On obtient ainsi un chapelet 20 du type illustré à la figure 6, formé de lances décors 11 dont les axes 13 sont mutuellement parallèles, dont les extrémités 17 sont dégagées de façon à permettre leur insertion dans les embases 10, et dont les extrémités 18 sont emprisonnées à l'intérieur du ruban 21 replié sur lui-même. Un chapelet 20 ainsi constitué peut être enroulé du fait de la souplesse du ruban 21 et conditionné aisément sous emballage étanche, tel qu'une gaine plastique, ce qui permet de le protéger jusqu'à son utilisation, c'est-à-dire jusqu'à ce que l'on désire l'utiliser pour réaliser un

motif sur l'ensemble formé par le cadre 1 et le grillage 6. Alors, on déballé ce chapelet et, de préférence après avoir mis en place les embases 10 dans les mailles 7 convenablement choisies du grillage 6, on engage de façon solidaire les zones d'extrémité 17 des différentes lances 11 dans les embases 10 qui leur sont respectivement attribuées.

[0053] Un tel mode de réalisation d'un chapelet 20 de lances décors 11 raccordées mutuellement par les moyens 19 de raccordement pyrotechnique de leurs zones extrêmes 18 d'amorçage pyrotechnique est compatible avec un mode de réalisation des embases 10 différent de celui qui a été illustré aux figures 1 et 2, par exemple avec le mode de réalisation des embases 10 qui a été illustré aux figures 3 et 4 auxquelles on se référera à présent.

[0054] On retrouve aux figures 3 et 4, à l'identique ou sans différence significative, le cadre 1 et ses composants 2, 3, 4, l'espace 5 qu'il délimite, le grillage 6 formé de fils sensiblement rectilignes 8 et 9 entrecroisés, définissant des mailles 7 de préférence carrées et mutuellement identiques, de préférence dimensionnées comme on l'a dit précédemment, la face plane 14 de ce grillage 6, ainsi que le chapelet 20 et ses composants, à savoir les lances décors 11, leur face 16 et leurs zones extrêmes 17 et 18, et les moyens 19 de raccordement pyrotechnique mutuel des extrémités 18, ces moyens 19 étant de préférence mais non exclusivement réalisés comme on l'a indiqué en référence aux figures 5 et 6.

[0055] On retrouve également dans ce cas des embases 10 dont chacune peut être accrochée solidairement dans une maille 7 librement choisie du grillage 6, mais chacune de ces embases 10 est réalisée, par exemple en matière plastique, en métal ou en alliage métallique, de préférence en une seule pièce 24, d'une façon qui va être décrite à présent.

[0056] Chaque embase 10 ou pièce 24 comporte dans ce cas un embout tubulaire 23 présentant un axe orienté comme on l'a dit de l'axe 13 et commun à la lance décor 11 respective, si bien que l'on a conservé la référence numérique 13 pour cet axe.

[0057] L'embout tubulaire 23 présente par exemple intérieurement et extérieurement une forme cylindrique de révolution autour de l'axe 13, avec un diamètre non référencé, sensiblement égal respectivement au diamètre de la face périphérique extérieure 16 de la lance décor 11 respectivement associée, afin de permettre l'emboîtement coaxial de celle-ci dans l'embout 23, par sa zone extrême 17, et sa solidarisation avec cet embout par l'un quelconque des moyens décrits précédemment en liaison avec l'embase 10 en forme de ressort 12, et à la largeur 1 d'une maille 7 entre deux fils 8 voisins ou entre deux fils 9 voisins, de telle sorte que l'embout tubulaire 23 puisse s'emboîter dans l'une quelconque des mailles 7 par la face 14 du grillage 6.

[0058] L'embout tubulaire 23 peut déboucher de part et d'autre suivant l'axe 13. Il peut également n'être ouvert que d'un côté, à savoir son côté orienté comme

la face 14, par lequel il reçoit la zone extrême 17 de la lance décor 11 respective, et être fermé du côté opposé, auquel cas cet embout 23 présente la forme d'une cuvette, comme il ressort de l'examen de la figure 4, ce qui offre la certitude d'un positionnement précis de la lance décor 11 respective suivant l'axe 13, par rapport à l'embase 10, par venue de la zone extrême 17 en butée au fond de la cuvette suivant l'axe 13.

[0059] Pour assurer une fixation solidaire de l'embout tubulaire 23 avec le grillage 6, la pièce 24 comporte en outre une paire de languettes 25 diamétralement opposées en référence à l'axe 13 et solidaires de l'embout 23 dans la zone de celui-ci par laquelle y pénètre la zone extrême 17 de la lance décor 11 respective.

[0060] Chacune de ces languettes 25 présente une forme plate, sensiblement rectangulaire, et est orientée perpendiculairement à l'axe 13 dans une position non illustrée qu'elle tend à occuper naturellement. Cependant, les languettes 25 peuvent également fléchir parallèlement à l'axe 13, notamment pour occuper un état de flexion élastique illustré à la figure 4, à partir duquel elles tendent élastiquement à revenir vers une conformation coplanaire, perpendiculaire à l'axe 13.

[0061] Chacune des languettes 25, considérées non fléchies, présente à partir de l'embout tubulaire 23 une longueur respective légèrement supérieure à la largeur 1 d'une maille 7, avec une largeur au plus égale à cette largeur 1 et de préférence sensiblement égale à celle-ci. Ainsi, par flexion élastique des languettes 25, on peut les amener dans l'état illustré aux figures 3 et 4, dans lequel elles s'appliquent respectivement de part et d'autre de la maille 7 dans laquelle est engagé l'embout 23 sur les fils 8 délimitant celle-ci, par la face 14 du grillage 6, alors qu'elles s'engagent par ailleurs à l'intérieur des mailles 7 immédiatement adjacentes pour traverser le grillage 6 et s'engager sous les fils 8 respectivement voisins des deux fils 8 délimitant la maille 7 dans laquelle est engagé l'embout 23, en appliquant par élasticité aux différents fils 8 sur lesquels elles s'appuient ainsi un effort immobilisant l'embase 10 par rapport au grillage 6. Il est à noter que le mode de coopération qui vient d'être décrit, entre les languettes 25 et les fils 8 du grillage 6, se retrouverait avec les fils 9 de celui-ci si l'on plaçait l'embase 10 dans une orientation tournée de 90°, autour de l'axe 13, à partir de l'orientation illustrée à la figure 4.

[0062] Naturellement, à cet effet, la longueur de chaque languette 25 à partir de l'embout tubulaire 25 ne doit pas être supérieure d'une trop grande valeur à la largeur 1 d'une maille, afin d'éviter toute difficulté de mise en place de l'embase 10 sur le grillage 6 et compte tenu de la faible flexibilité que peuvent présenter les fils 8 et 9 constituant celui-ci lorsqu'il est fixé sur le cadre 1. Une différence de l'ordre de quelques millimètres entre la longueur de chaque languette 25 et la dimension 1 est suffisante pour assurer un ancrage efficace de l'embase 10 dans le grillage 6 tout en autorisant une insertion facile des languettes 25 à l'intérieur des mailles 7 voisines de celle dans laquelle s'engage l'embout 23.

[0063] On remarquera que ce mode de réalisation des embases 10 est mieux compatible avec une insertion solidaire des lances décors 11 dans ces embases préalablement à la fixation de ces dernières dans des mailles 7 du grillage 6 que le mode de réalisation décrit en référence aux figures 1 et 2, du fait que la fixation des embases 10 dans les mailles du grillage 6 s'effectue alors par simple encliquetage, c'est-à-dire sans rotation de vissage.

[0064] On remarquera également que, dans l'un et l'autre des modes de réalisation des embases 10 qui viennent d'être décrits, le même axe 13 constitue à la fois l'axe commun à chaque lance décor 11 et à la partie de l'embase 10 qui en reçoit la zone extrême 17 et l'axe, perpendiculaire au grillage 6, selon lequel on insère cette embase 10 dans une maille 7 de celui-ci, si bien que les lances décors sont elles-mêmes orientées au moins approximativement perpendiculairement au grillage. On ne sortirait cependant pas du cadre de la présente invention en donnant aux embases 10 une configuration coudée, aisément concevable par un homme du métier à la lecture de la présente description, de façon à donner à l'axe de la lance décor 11 respective une orientation oblique, voire approximativement à angle droit, par rapport à l'axe d'insertion de l'embase 10 dans une maille 7 du grillage 6, c'est-à-dire une orientation différente d'une orientation à angle droit par rapport au grillage 6.

[0065] Un homme du métier comprendra aisément que les modes de mise en oeuvre de l'invention qui viennent d'être décrits ne constituent que des exemples non limitatifs, par rapport auxquels on pourra prévoir de nombreuses variantes sans sortir pour autant du cadre de la présente invention. Ces variantes pourront notamment porter sur la façon de réaliser le cadre 1 ou toute autre forme de support auxiliaire rigide, généralement plat, le remplaçant, étant entendu que tout support auxiliaire tel que le cadre 1 peut être omis si le grillage 6 est suffisamment rigide, auquel cas on peut le conformer ou l'équiper, au même titre que le cadre 1 ou autre support auxiliaire, de façon à le rendre stable par appui au sol ou fixation à toute structure porteuse voulue ; ces variantes pourront également porter sur la façon de réaliser les embases 10, notamment afin d'orienter les axes des lances décors 11 autrement que perpendiculairement au grillage 6. Cependant, quel que soit le mode d'exécution pratique de ces composants du dispositif de réalisation d'un panneau décor artificiel selon l'invention, on remarquera qu'un tel dispositif offre une facilité accrue de réalisation de tout motif, par un libre choix du positionnement des différentes embases 10 et par conséquent des différentes lances décors 11 sur le grillage 6, avec une grande facilité et une grande rapidité de mise en oeuvre du fait de la possibilité de disposer de composants préfabriqués, et avec une sécurité accrue du fait que les assemblages sont réalisés dans des conditions aisément reproductibles, que ces assemblages restent à réaliser à la demande, comme ce peut être le cas du montage des embases 10 dans les mailles 7 du

grillage 6 et de l'insertion solidaire des lances décors 11 dans les embases 10, ou puissent résulter d'une fabrication en atelier, comme ce peut être le cas de la réalisation du cadre 1 ou autre support auxiliaire rigide et de la fixation du grillage 6 sur celui-ci ou de la mise en forme d'un grillage 6 auto-porteur, ou encore de la réalisation du chapelet 20 de lances décors 11 éventuellement munies de leurs embases 10.

Revendications

1. Dispositif de réalisation d'un panneau décor artificiel, comportant :

- un support rigide (1),
- une pluralité de moyens (10) de réception d'une lance décor (11) respectivement, solidarisés avec le support (1) dans une position déterminée par rapport à celui-ci,

caractérisé en ce que :

- le support (1,6) comporte un grillage rigide (6) dont chaque maille (7) définit une position possible pour un moyen (10) de réception d'une lance décor (11),
- chaque moyen (10) de réception d'une lance décor (11) comporte une embase (10) structuellement distincte du grillage (6) et susceptible d'être accrochée dans une maille (7) de celui-ci et de recevoir solidairement une lance décor (11) suivant un axe (13) présentant au moins approximativement une orientation déterminée par rapport au grillage (6).

2. Dispositif selon la revendication 1, caractérisé en ce que le grillage (6) est auto-porteur.

3. Dispositif selon la revendication 1, caractérisé en ce que le support (1,6) comporte un support auxiliaire rigide (1) qui porte solidairement le grillage (6) en le rigidifiant.

4. Dispositif selon la revendication 3, caractérisé en ce que le support auxiliaire (1) présente la forme d'un cadre (1) bordant le grillage (6).

5. Dispositif selon l'une quelconque des revendications 1 à 4, caractérisé en ce que ladite orientation est au moins approximativement perpendiculaire au grillage (6).

6. Dispositif selon l'une quelconque des revendications 1 à 5, caractérisé en ce que chaque maille (7) présente une forme carrée.

7. Dispositif selon l'une quelconque des revendica-

tions 1 à 6, caractérisé en ce que chaque embase (10) est constituée par un ressort hélicoïdal (12) à spires jointives, susceptible de recevoir intérieurement, coaxialement, une lance décor (11) respective et de se visser extérieurement dans une maille (7) du grillage (6) en imposant à celui-ci un effet de pincement élastique.

8. Dispositif selon la revendication 7, caractérisé en ce que le ressort hélicoïdal (12) présente intérieurement et extérieurement une forme générale choisie parmi les formes cylindrique, notamment avec prévision d'une patte (15) prolongeant tangentielle-
ment au moins l'une des dernières spires, et tron-
conique de révolution autour dudit axe (13). 10
15
9. Dispositif selon l'une quelconque des revendica-
tions 1 à 6, caractérisé en ce que chaque embase
(10) comporte un embout tubulaire (23) susceptible
de s'emboîter dans une maille (7) du grillage (6) et
de recevoir intérieurement, coaxialement, une lan-
ce décor (11) respective, et une paire de languettes
(25) élastiquement flexibles, diamétralement oppo-
sées, solidaires dudit embout (23) et présentant à
partir de celui-ci une longueur respective supérieu-
re à la largeur d'une maille (7) et une largeur res-
pective au plus égale à celle d'une maille (7) de telle
sorte que lesdites languettes (25) soient suscepti-
bles de chevaucher ladite maille (7) en s'enclique-
tant élastiquement dans deux mailles (7) directe-
ment adjacentes à celle-ci. 20
25
30
10. Dispositif selon l'une quelconque des revendica-
tions 1 à 9, caractérisé en ce que chaque embase
(10) est réalisée en un matériau choisi dans un
groupe comportant les métaux, les alliages métal-
liques et les matières plastiques. 35
11. Dispositif selon l'une quelconque des revendica-
tions 1 à 10, caractérisé en ce que chaque embase
(10) porte solidairement une lance décor (11) res-
pective et en ce que les lances décors (11) présen-
tent à l'opposé de l'embase (10) respective une ex-
trémité libre (18) d'amorçage pyrotechnique. 40
45
12. Dispositif selon la revendication 11, caractérisé en
ce que chaque lance décor (11) est retenue dans
l'embase respective (10) par un procédé choisi
dans un groupe comportant l'emboîtement avec
collage et l'emmanchement à force. 50
13. Dispositif selon l'une quelconque des revendica-
tions 11 et 12, caractérisé en ce qu'il comporte des
moyens (19) de raccordement pyrotechnique mu-
tuel des extrémités libres (18) d'amorçage pyro-
technique. 55
14. Dispositif selon la revendication 13, caractérisé en

ce que les moyens (19) de raccordement pyrotech-
nique comportent un ruban adhésif (21) plié en
deux sur lui-même pour enrober lesdites extrémités
libres (18) et, entre elles, un cordon (23) de compo-
sition pyrotechnique.

FIG. 1

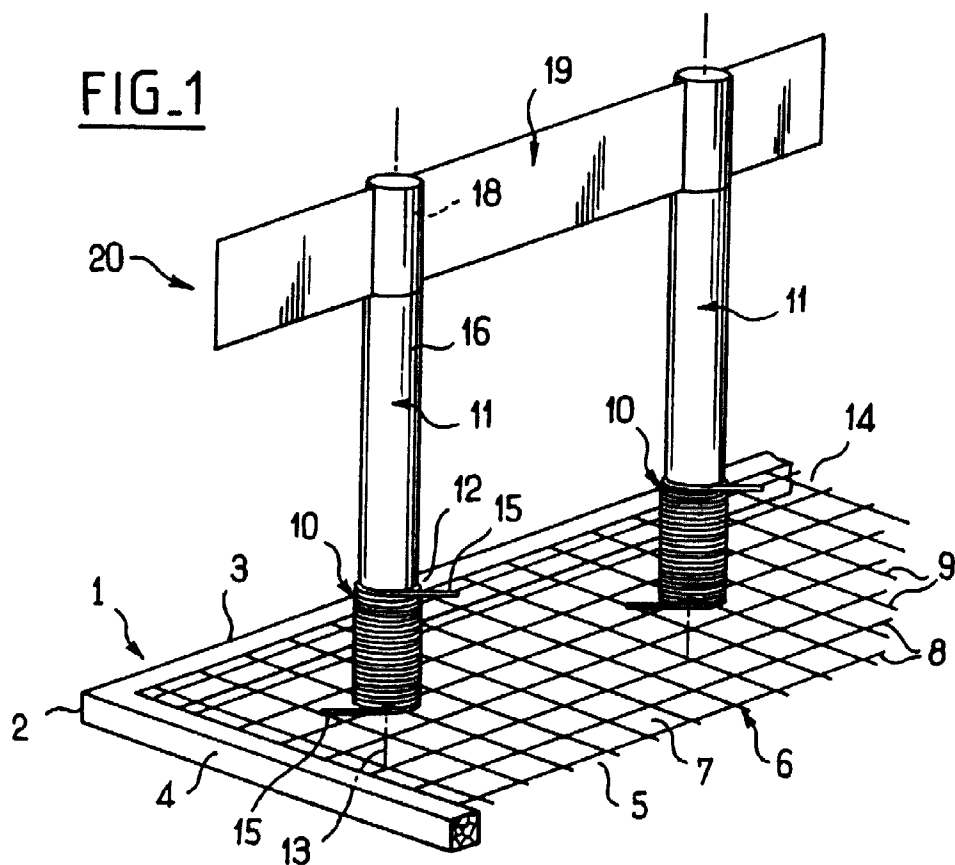
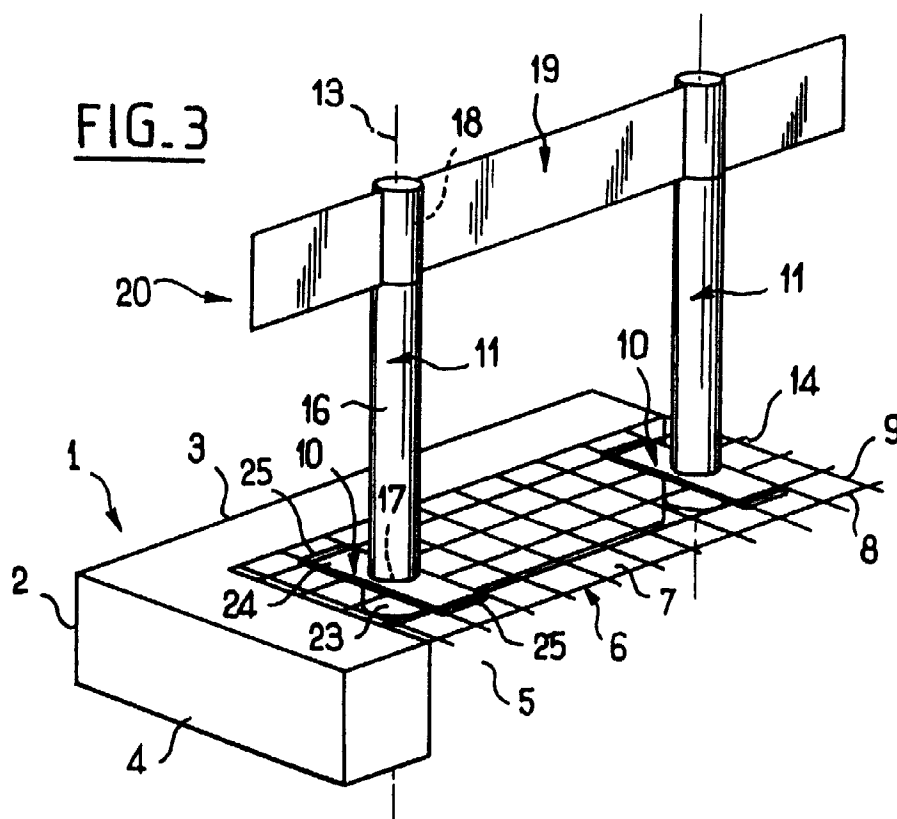


FIG. 3



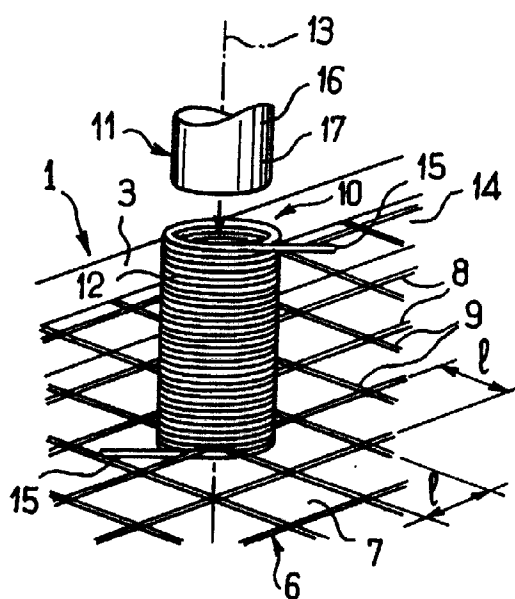


FIG. 2

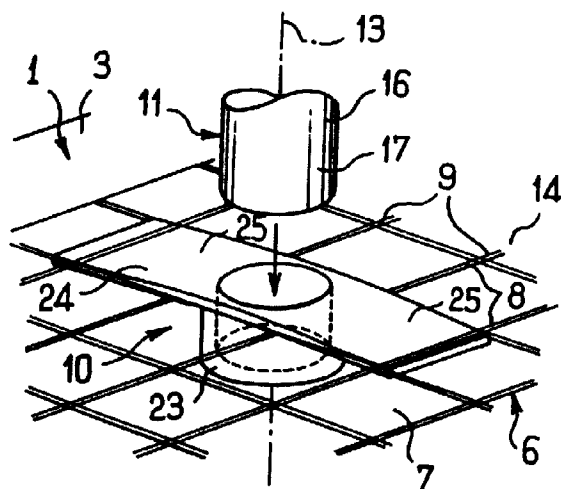


FIG. 4

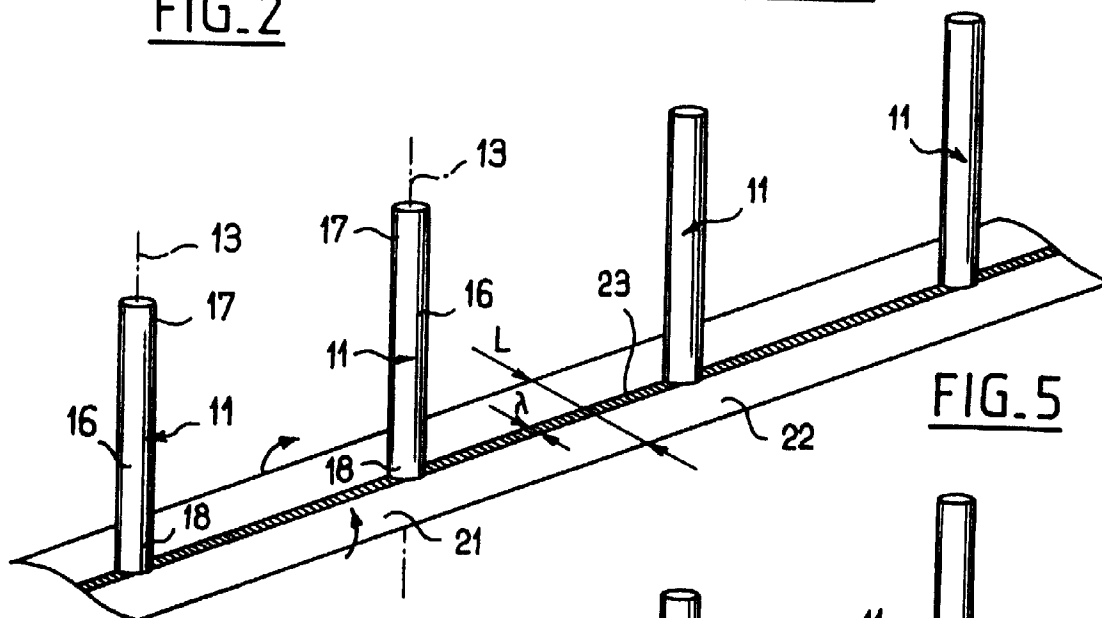


FIG. 5

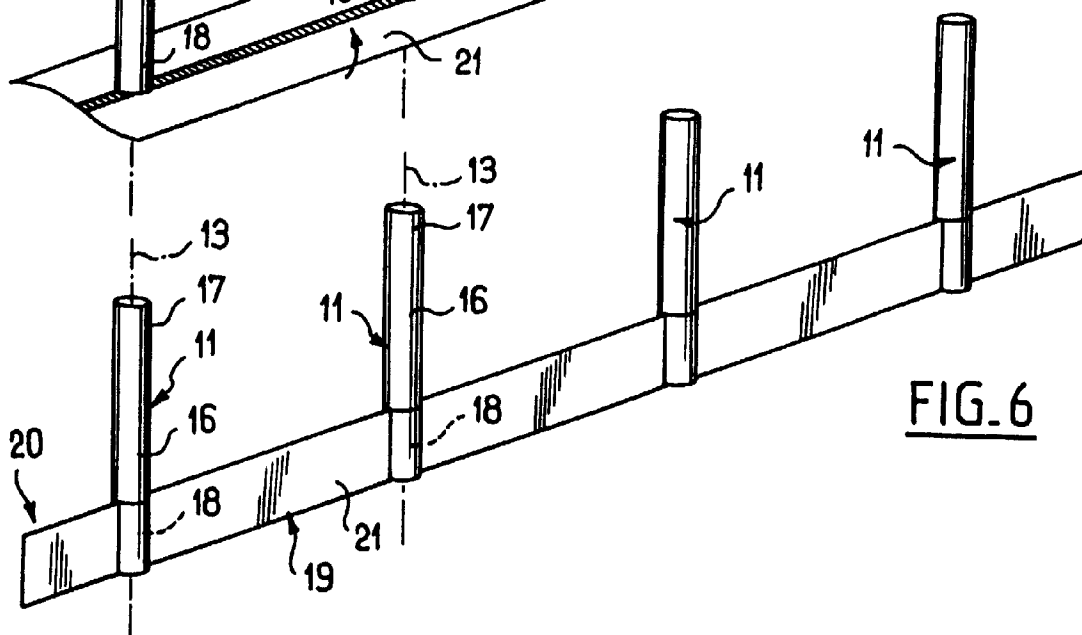


FIG. 6



Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande
EP 99 40 0992

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int.Cl.6)
A	US 4 771 695 A (SIMPSON) 20 septembre 1988 (1988-09-20) * colonne 3, ligne 42 - ligne 51 * * colonne 3, ligne 66 * * colonne 4, ligne 19 * * abrégé; figure 1 * ---	1	F42B4/20
A	US 5 094 422 A (TIFFANY) 10 mars 1992 (1992-03-10) * colonne 2, ligne 50 - ligne 55; figures * ---	1	
A	DE 91 02 203 U (GRÜNAU) 4 juillet 1991 (1991-07-04) -----		
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int.Cl.6)
			F42B
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche		Date d'achèvement de la recherche	Examineur
LA HAYE		16 août 1999	Rodolause, P
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant			

EPO FORM 1503 03/82 (P04/C02)

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.**

EP 99 40 0992

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.
Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du
Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

16-08-1999

Document brevet cité au rapport de recherche	Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
US 4771695 A	20-09-1988	AUCUN	
US 5094422 A	10-03-1992	AUCUN	
DE 9102203 U	04-07-1991	AUCUN	

EPO FORM P0460

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No.12/82